



Le PTZ est accordé aux acquéreurs dont les revenus ne dépassent pas un certain plafond variable selon le nombre de personnes destinées à occuper le logement ainsi que la localisation:

Nombre d'occupants	Plafond de ressources pour un PTZ	
	Zone A	Zone B ou C
Isolé	31 250,00 €	23 688,00 €
2 personnes	43 750,00 €	31 588,00 €
3 personnes	50 000,00 €	36 538,00 €
4 personnes	56 875,00 €	40 488,00 €
5 personnes et plus	64 875,00 €	44 425,00 €

Zone A: Paris, une partie de le Côte d'Azur, le genevois français

Zone B: agglomérations de plus de 50000 habitants, le reste de l'ile de france, les autres zones frontalières ou littorales, les DOM, la corse

Zone C: le reste du territoire

Confédération Nationale du Logement

42/01 rue de Tournai 59 000 Lille - Tél. : 03 20 07 09 58 – Fax : 03 20 44 84 93

Email : cnl59@yahoo.fr – Site : www.cnl59.com